66e Année. T. 132. N° 27-28 3-10 Juillet 1949

COMMONWEALTH MYCOLOGICAL INSTITUTE
18 JUL 1949

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

« Je n'hésite pas à nommer des journaux comme le *Progrès Agricole et Viticole* et comme le *Messager agricole* qui appartiennent en quelque sorte à la science, et qu'on pourrait assimiler à des chaires d'agriculture constamment ouvertes et suivies par des milliers d'auditeurs. »

Henri Baudrillart, Membre de l'Institut. — *Populations agricoles de la France* (Midi). Paris 1893, p. 270.

Direction et Administration : 1bis, rue de Verdun. -- MONTPELLIER

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

COMITÉ DE RÉDACTION

L. ALABOUVETTE R. LACOMBE J. MILHAU E. NÈGRE

AVEC LE CONCOURS

de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, de Directeurs des Services agricoles, de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Secrétaire général : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole

LE PROGRÈS AGRICOLE

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

ET FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS
DE NOMBREUSES GRAVURES EN NOIR
ET DE PLANCHES EN COULEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN : FRANCE : 900 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 1200 Frs

LE NUMÉRO : 30 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 30 FRANCS

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS, les ABONNEMENTS, et les ANNONCES

AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

1BIS, RUE DE VERDUN -- MONTPELLIER

C.C.P. : 786 MONTPELLIER TÉLÉPH. 59-76 (2 LIGNES

POURQUOI planter LARGE

puisque les tracteurs vignerons ARD. et VITICHENILLE de **78, 72** et **66** cm. de large vous conserveront tous les **avantages** de la plantation **étroite**

N'attendez pas pour préparer les prochaines vendanges

Commandez immédiatement vos

"BACCHUS"

Marque déposée — Brevet N° 817.243

Trois modèles : 1.000, 1.500 et 2.000 l.

Sur demande treuil de basculement et freins

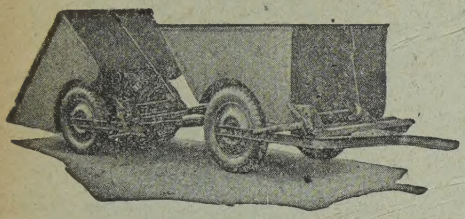

PIERRE MONESTIER & FILS, CONSTRUCTEURS,

— CASTELNAUDARY (Aude) —

Représ. p. l'Afrique du Nord : **Paul VALENTIN**, 139, r. Sadi-Carnot, **ALGER** ; 16, bd Lescure **ORAN**

Quand vous écrivez

à nos Annonceurs

Recommandez-vous du

PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

Montpellier

Villefranche-sur-Saône

Pour les vendanges une benne basculante!

Pour le reste de l'année

avec

le même chassis...

un tombereau

une tonne à eau

une charrette fourragère

SOCIA

15, RUE AUBER, PARIS • OPÉRA 73-70

AGENTS POUR LE MIDI DE LA FRANCE

Établ. Henri PUGI, 5, Allées Paul-Riquet, Béziers

— Protégez 100 % vos —

VIGNES - JARDINS
CULTURES

Grâce au

CUBEROL

Insecticide à la roténone

Inoffensif pour l'homme & les animaux domestiques

Ne détériore pas les appareils
Ne brûle pas les végétaux

EN

BOUILLIE ● **POUDRE**

UMUPRO
20, r. Gasparin
LYON

SACFA

Distr. SACFA
6, r. de l'Herberie
MONTPELLIER
Tél. 70-23

SOUFRE TRITURÉ VENTILÉ

PROVENANT
DU MINERAI NATUREL DE NARBONNE

MINERAI DE SOUFRE DE NARBONNE
NATUREL CONCENTRÉ

DOSAGE 48 POUR CENT DE SOUFRE LIBRE
FINESSE 95 POUR CENT AU TAMIS 200

ASSURENT LA PROTECTION
TOTALE DE LA VIGNE
contre l'Oïdium

PRODUITS FRANÇAIS DE LA
SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE
DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue Georges V. — PARIS

BOITE POSTALE 29. — NARBONNE (AUDE)

Fluatation des Cuves en Ciment pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS — HUILES — CIDRES — BIÈRES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le premier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates, qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois, assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

T. TEISSET-KESSLER - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)

Ets PERA FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 1.100.000 francs
FLORENSAC (Hérault)

Matériel Vinicole moderne

INSTALLATIONS DE CAVES
COOPÉRATIVES et PARTICULIÈRES

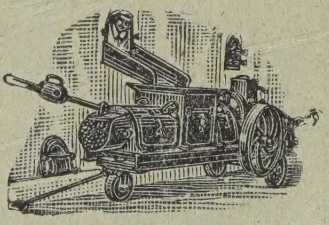

(Déposée France et Etranger)

Pressoirs « Minibourbes »

Tract Continental

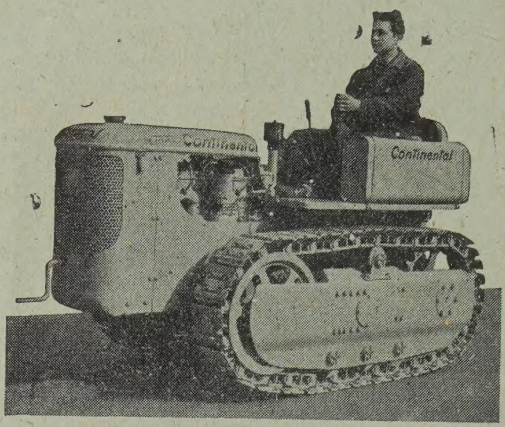

DIESEL { CB 70 NORMAL ÉLARGI
CP 60 NORMAL
CD 40 VIGNERON STANDARD

ESSENCE-PÉTROLE DIESEL { CB 25 VIGNERON STANDARD
Largeur hors tout 0 m. 85 ou 1 m.

Demander notice PAV

Éts RICHARD Frères, 17 à 21, rue de Saint-Cyr
LYON
Tél. Burdeau 75-53 75-54
Service commercial : Tél. Burdeau 79-42

Les Raffineries de Soufre Réunies

Siège social : **1, Place de la Bourse. - MARSEILLE** (R.C. 14.644)

Marques : A. BOUDE & Fils, Léonce VÉZIAN
R.I.S., Bmy CROS

CONTRE L'OIDIUM :

FLEUR EXTRA-LÉGÈRE DE SOUFRE

99 pour 100 de soufre à l'état libre de la Fleur extra-légère de soufre.
Finesse : 97 pour 100 au tamis n° 100.

SOUFRE SUBLIMÉ ou FLEUR de SOUFRE

99 pour 100 de soufre à l'état libre du Soufre sublimé ou de la Fleur de soufre.

SOUFRE TRITURÉ

99 pour 100 de soufre à l'état libre du Soufre trituré.
Finesse : 99 pour 100 au tamis n° 100.

SOUFRE TRITURÉ VENTILÉ MOUILLABLE R. S. R.

97 pour 100 de soufre à l'état libre du Soufre trituré ventilé. S'emploie en mélange aux bouillies cupriques.

POUR LES TRAITEMENTS MIXTES PAR POUDRAGES :

SOUFRE MOUILLABLE SULFATÉ

80 pour 100 de soufre à l'état libre du Soufre sublimé. 2,5 ou 3,5 pour 100 de cuivre combiné au sulfate de cuivre.

SOUFRE A L'HYDRATE DE BIOXYDE DE CUIVRE

80 pour 100 de soufre à l'état libre du Soufre trituré. 2,5 ou 3,5 pour 100 de cuivre à l'état libre de l'hydrate de bioxyde de cuivre.

POUR LES POUDRAGES PAR AVION :

LE « SOUFRAVION » : 99 pour 100 de soufre à l'état libre du soufre sublimé.
LE SOUFRE MOUILLABLE SULFATE à 3,50 pour 100 de cuivre métal.

De beaux fruits

APERDEX

l'hormone végétale concentrée

CONTRE LA CHUTE PREMATUREE DES FRUITS

C'est un produit vendu par

SAINT-GOBAIN

AGENT : **M. J. FRÈREBEAU, 52, rue Caraussane — SÈTE**

LA MARQUE

CUPRA

DE QUALITÉ

Au service de l'Agriculture et de la Viticulture

SULFATE DE CUIVRE -- POUDRES CUPRIQUES
OXYCHLORURES de CUIVRE TECHNIQUES 50 et 56-57 %
BOUILLIES A L'OXYCHLORURE de CUIVRE 16-25 et 32 %
DÉCHETS DE TABACS POUR AMENDEMENTS

"LA GAULOISE", Société de l'Industrie chimique

Administration et Vente
32, rue Thomassin, **LYON**
TÉL. : GAI. 55-10

Usine
LE PONTET (Vaucluse)
TEL. : AVIGNON 15-46

CRÉDIT LYONNAIS

Établissement Nationalisé au Capital de 1 Milliard
Réserves : 1 Milliard

Toutes opérations de Banque et de Bourse
Avances à la Propriété - Warrantage

AGENCES DANS LE DÉPARTEMENT :
MONTPELLIER - BÉZIERS - SÈTE
LUNEL - PÉZENAS - CLERMONT
GUICHETS PÉRIODIQUES

Porcherie, Éleveur, Cultivateur

Gagnez net 40.000 francs. Ecrivez-moi.

PORC 15 à 60 kilos à crédit, castrés, depuis 2.900 fr.

J'expédie 4 pour 13.900 frs franco port, emb. mort. assurée. Catalogue gratuit.

VALADE, SARLAT

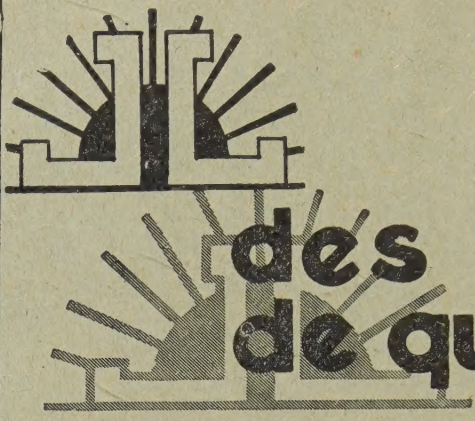

des vins de qualité

Pour pouvoir être défendus, les vins doivent avoir le moins possible d'acidité volatile, le plus possible d'alcool, d'acidité fixe et d'extrait.

Toutes ces qualités, le SULFOPHOSPHATE HUBERT les fait acquérir, en même temps qu'une belle couleur et une parfaite tenue.

Vinifiez donc au SULFOPHOSPHATE HUBERT garanti contenir : 220/240 grs de gaz sulfureux chimiquement pur et entièrement libre, 225 250 grs de phosphate diammonique cristallisé pur.

Seul fabricant :

LA LITTORALE

BEZIERS

EDITION DU MIDI

LE

PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

FONDATEURS : L. DEGRULLY et V. VERMOREL

Anciens Directeurs : L. DEGRULLY, L. RAVAZ et P. DEGRULLY

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

COMITÉ DE RÉDACTION

L. ALABOUVETTE R. LACOMBE J. MILHAU E. NÈGRE

AVEC LE CONCOURS

de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, de Directeurs des Services agricoles, de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Secrétaire général : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole

66e ANNÉE — 2me SEMESTRE

TOME CXXXII

MONTPELLIER

Bureaux : rue de Verdun, 1 *bis*.

1949

66me Année — Nos 27-28 3-10 Juillet 1949

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

E. D. — *Chronique*. — L'Ecoulement des vins. Les prix. 3
— — Légion d'honneur. 4
L. Levadoux. — La sélection en viticulture (suite). 4
R. Marsolat. — Une vieille richesse qui se meurt : l'Olivier (suite). . . 10
P. Olivier. — Un danger mortel pour l'agriculture. 16
R. Montagne. — L'appréciation des motifs de la reprise et de la cessibilité du droit de reprise. 17
Questions diverses. — **Pierre Larue.** Boutures à un œil et hormones. . . 18
V. C. L'explosif agricole et les cultures en terresse. 19
R.-L. Joly. Congrès technique international. 20
Partie officielle. — Décret relatif à l'échelonnement des sorties de vin de la propriété pour la campagne 1948-1949. 22
Informations. — Le mouvement des vins en mai. — La XXVIIIme Session plénière du Comité de l'Office international du vin. — G. Question des hybrides. — Ecole d'horticulture et de viticulture fruitière d'Ecully (Rhône). — Ecole d'Agriculture et de viticulture de La Brosse (Yonne). — Décrets du 30 juin 1949, p. 6.444.
Bulletin commercial.

CHRONIQUE

L'Ecoulement des vins. — Les prix

Le Congrès de Pau

L'équilibre production-consommation n'est pas atteint et ce bien que, comparativement aux chiffres de la campagne précédente, ainsi qu'il ressort du tableau des mouvements des vins fin mai, que nous reproduisons par ailleurs, la consommation taxée métropolitaine ressorte à cette date à 25.487.557 hl. contre 21.111.829 hl. l'année dernière et que les stocks accusent en France au même moment un recul de 681.171 hl.

Le blocage qui est intervenu en fin de campagne, s'il n'a pas permis de remonter la pente, a toutefois eu le mérite de stabiliser les prix. Le déblocage d'un 1/10 de la récolte, le huitième, rendu officiel le 26 juin dernier, n'a pas sensiblement modifié le marché, les petits degrés à faible couleur exceptés.

Les perspectives de récoltes sont les suivantes : En Algérie, les avis unanimes annoncent une augmentation de l'ordre de 2 à 2 millions et demi. En France, les chiffres à venir seraient à peine supérieurs à ceux fournis par les dernières déclarations.

La situation n'est donc pas désespérée et la soudure devrait se faire normalement.

Seuls, les emballements que nous avons connus en septembre et octobre derniers feront défaut ; ils ne sont pas à regretter, car n'oublions pas, qu'auprès des Pouvoirs publics, ils nous ont fait plus de mal que de bien.

*
**

A Pau, la Fédération des Associations viticoles de France et d'Algérie vient de tenir son 43me Congrès. Il est regrettable que son état de santé n'ait pas permis au président Barthe d'assister à ces réunions.

Il ne nous paraît pas inutile de préciser les résultats qui semblent acquis.

L'exposé Puig, sur le développement des Caves coopératives, permit en particulier de rappeler que la Coopération restait sans statut juridique.

L'étude des mesures propres à assurer la sécurité du marché des vins conduisit, sur la proposition du représentant des Pyrénées-Orientales, à la demande d'adoption de l'échelonnement et par la même permit au docteur Desnoyès de rappeler que toute restauration du statut viticole engendrait celle de son financement.

Dans la section des vins de consommation courante, après examen de la situation, le président Romieu discuta les pourcentages possibles de l'échelonnement.

Les délibérations de la section des vins délimités de qualité supérieure furent conduites par le président Lamour.

Nous noterons, en conclusion, que ce Congrès, à l'unanimité, s'est prononcé pour un retour immédiat au statut viticole, avec suppression de l'exonération de 200 hl. pour la prestation vinique.

LÉGION D'HONNEUR

M. P. Berthault, président du Comité de rédaction de *La Revue Agricole de l'Afrique du Nord*, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

Nous sommes heureux de lui présenter nos vives félicitations.

E. D.

LA SÉLECTION EN VITICULTURE

(SUITE)

III B. — LA SÉLECTION CLONALE

L'étude que nous avons consacrée à la sélection massale nous a montré les imperfections et les incertitudes de celle-ci. Sa valeur est toute d'opportunité et sa réalisation n'est à conseiller que là ou d'autres procédés s'avèreraient trop longs ou difficilement praticables ; c'est pourquoi nous nous sommes contenté d'en indiquer les possibilités de réalisation dans deux cas bien précis seulement :

— dans le cadre national lorsqu'il s'agit de pallier au plus vite à l'extension d'une maladie.

— dans le cadre de l'exploitation privée ou elle a déjà trouvé sa place depuis de nombreux siècles.

Cependant nous n'avons pas été sans noter l'obligation dans laquelle

se trouvait le sélectionneur d'élargir le champ de ses observations et de chercher à distinguer des types.

Par ce fait nous avons pensé rendre la sélection plus sûre et plus fructueuse, il convient maintenant d'aller plus loin dans cette analyse du cépage.

La sélection clonale a comme but l'isolement et l'étude des divers clones qui composent un cépage. Ses résultats sont l'élimination des clones sans valeur culturale et la multiplication de ceux qui, pour un motif quelconque, méritent d'être retenus.

Ainsi définie, la sélection clonale s'apparente étroitement à l'ampélographie dont elle se présente comme le prolongement obligatoire, et il est permis de penser que désormais ces deux activités ne peuvent être séparées sans détriment pour l'une ou pour l'autre.

Si nous imaginons maintenant que, malgré un siècle passé d'efforts opiniâtres, l'ampélographe n'est pas encore arrivé à dresser le catalogue exact et complet des cépages cultivés, nous entrevoyons dès maintenant combien vaste et ardue sera la tâche de la sélection clonale qui a affaire avec les éléments constitutifs de ces cépages.

Trop parfaite la sélection clonale risque de souffrir de sa perfection même.

1. **L'isolement des clones.** — Si le cépage a pu être longtemps considéré comme une unité, cela tient en partie à ce que l'identité du clone ne saute pas aux yeux de l'observateur même averti et qu'il faut une longue pratique d'un cépage pour y distinguer les formes les unes des autres par des caractères morphologiques ou physiologiques suffisamment tranchés pour être remarquables.

Deux clones peuvent différer au moins théoriquement par un point d'importance capitale pour la culture : époque de débourrement, morphologie florale, mais qui ne s'observera que pendant quelques jours de l'année. Il est encore plus difficile de mettre en évidence les différences clonales qui intéresseraient uniquement des caractères comme résistance aux maladies, fécondité, etc..., et il est pratiquement impossible de distinguer deux clones qui ne différeraient l'un de l'autre que par les caractéristiques de leur vin.

Les méthodes utilisées pour isoler les clones constituants d'un même cépage ne procèdent donc pas selon des règles sûres. Mais il est possible à l'aide de certaines considérations de détecter avec quelque chance de succès les types les plus remarquables d'un cépage.

Deux méthodes de prospection qui d'ailleurs ne s'excluent pas l'une l'autre, mais qui se complètent peuvent être envisagées.

a) *Prospection détaillée.* — Véritable étude souche par souche d'une population, elle s'apparente à celle que nous avons décrite en traitant de la sélection massale. Chaque cep est suivi avec attention du débourrement à la chute des feuilles. On note les dates du débourrement, de la floraison, de la véraison et de la maturité, l'importance des diverses attaques de parasites, sa tenue à la suite des gelées, de grêle... sa vendange est pesée, le moût analysé, le poids des bois de taille est recueilli. Une description fine de chaque organe est également nécessaire. Ces données sont ensuite interprétées à la lumière de considérations

relatives à l'hétérogénéité climatique et agrologique du champ et de la position respective des souches dans la parcelle.

Les souches présentant des caractères remarquables sont ensuite multipliées et étudiées séparément.

Une telle prospection est lente et ne peut être effectuée que sur une faible étendue plantée en vigne ; aussi, même en supposant qu'elle permette de déceler tous les clones qui se trouvent en mélange dans la population considérée, ne peut-on espérer isoler en définitive qu'un petit nombre de clones.

Il est rare, en effet, qu'un vignoble même de plusieurs hectares ne présente pas une homogénéité au moins relative comparativement à l'hétérogénéité de l'ensemble de la population qui compose le cépage.

D'autre part, seule la multiplication séparée du bois de chaque souche de ce vignoble pourrait nous assurer que la prospection est complète.

La prospection détaillée a cependant porté des fruits intéressants en Allemagne, en Autriche et en Russie. Dans ce dernier pays, Merjanian (1928, 1933) et ses collaborateurs ont pu en particulier mettre en évidence, étudier et décrire dans le vignoble expérimental de l'Anapaja opytnaja Stancija (Nord du Caucase), des clones improductifs d'Aligoté, de Cabernet franc, de Riesling, de Pinot franc, de Sémilion, de Chardonnay et du Galan dont ils ont signalé l'existence aux viticulteurs afin que ces clones fussent supprimés des plantations et écartés de la multiplication. Ils ont au contraire pu isoler un clone de Cabernet franc régulièrement fertile et une mutation à gros grains et à grosse grappe du Riesling qui présentent l'un et l'autre un grand intérêt cultural. Des résultats du même ordre ont été obtenus en Europe centrale et en Italie.

La prospection détaillée mérite donc d'être retenue comme une méthode d'investigation qui permettra d'étudier en profondeur et dans des conditions de travail relativement commode la population d'un vignoble qui le plus souvent sera celui de la Station viticole où opère le sélectionneur.

Elle permettra en travaillant sur un petit échantillon pris au hasard de faire une conception aussi complète que possible de ce que peut être l'hétérogénéité probable de l'ensemble de la population représentée par le cépage. Cependant cette étude doit être complétée par un sondage au moyen de la :

b) *Prospection étendue* dans l'ensemble de la population. Les cépages sont des végétaux et une partie des données relatives à la géographie botanique historique leur est applicable, mais une partie seulement, car ce sont des végétaux uniquement propagés par les hommes et les données générales de l'histoire et de la géographie humaine leurs sont également partiellement applicables. La géographie ampélographique est une science encore à créer dans son ensemble, mais dont on peut apercevoir dès aujourd'hui les grandes lignes.

Le cépage prend naissance à une époque souvent très reculée de notre histoire, le jour où les hommes repèrent quelques touffes de lambrusques qui leur paraissent dignes d'être multipliées. Cette époque peut être fixée avec plus ou moins d'approximation pour certains cas particu-

liers, elle reste pourtant souvent inconnue. Des considérations botaniques ou étymologiques permettent également de préciser sa patrie. Certains cépages semblent ne s'être jamais éloignés de leur berceau, d'autres au contraire ont connu une brillante carrière et se sont fixés dans *d'autres régions* d'où *ils ont rayonné à leur tour*. C'est dans le centre primitif et parfois dans les centres secondaires de dispersion que l'hétérogénéité du cépage est la plus marquée ; au contraire les centres de culture les plus récents sont aussi ceux ou le nombre des clones est le plus réduit.

La sélection pour être fructueuse doit donc être précédée d'une étude préalable d'ampélographie historique, étude qui sera souvent incomplète et hypothétique, mais qui permettra d'opérer avec plus de certitude pour la détection non de tous les clones, mais des principaux clones que comprend le cépage.

Un tel travail ne peut être réalisé sans une connaissance préalable du cépage et du milieu, mais lorsque le sélectionneur aura réuni les données qui lui sont nécessaires pour replacer avec quelque chance de vérité le cépage étudié dans son cadre historique et géographique, il aura déjà une idée satisfaisante des principaux types qui composent le cépage. Il lui sera alors loisible de parcourir les principaux vignobles où le cépage se rencontre et de prélever dans chacun de ceux-ci les bois des souches qui lui sembleraient remarquables, soit parce qu'elles représentent la forme locale la plus répandue, soit au contraire parce qu'elles en diffèrent par une particularité qui aura pu le frapper.

Nous illustrons cette méthode par l'exemple du :

Cabernet franc. — Ce cépage est très nettement apparenté au Cabernet-Sauvignon, à la Carmenère et au Merlau. Il se rapproche également du Sauvignon et d'autres plants cultivés actuellement en Béarn. Son centre d'origine peut donc être localisé soit en Bordelais, soit dans le Bassin de l'Adour. Des populations locales existent en Médoc et dans les Graves (Vidure ou Cabernet) en Bazadais, (Carbouet) en Libournais (Bouchet) dans les Landes, (Plant des Sables) en Béarn, (Bouchy) en Pays Basque (Acheria). Un ancien centre de dispersion semble être situé en Anjou, Poitou et Touraine où il est connu, depuis le XVI^me^ siècle au moins, sous le nom de Breton. Du point de vue morphologique le Cabernet franc présente une série de passages entre le Cabernet-Sauvignon et le Merlau. On peut distinguer des Cabernets sauvignonisants très découpés, des Cabernets du type Bouchy à petites feuilles au contour bien net, enfin des Gros Bouchet, qui se rapprochent déjà beaucoup des Merlaus. Ces types se rencontrent en mélange dans un même vignoble (Collections Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, Collections et vignes expérimentales de la Grande Ferrade). Il ne peut donc s'agir d'écotypes ; ce ne sont pas non plus des types sanitaires puisque la dégénérescence prend sur le Cabernet une forme bien particulière : effacement de sinus, allongement exagéré des dents, la feuille prend un contour circulaire. La répartition des types varie avec les vignobles, prédominance des types à grandes feuilles au Nord, types à petites feuilles au Sud, mais il existe partout une grande hétérogénéité morphologique. Du point de vue sanitaire les

formes de Touraine et d'Anjou sont considérées comme très saines, voire même tolérantes (32) ; au contraire on trouve en Médoc des parcelles entières dégénérées. Partant de ces données générales il est possible de repérer dans chacune des régions indiquées des souches d'origine et de nature diverses dont la descendance végétative sera étudiée par la suite.

Les efforts du sélectionneur ne portent pas forcément sur toute la population qui constitue un cépage ; ils peuvent également se borner à une forme présentant un intérêt local particulier. Soit par exemple le cas du Chasselas qui s'est répandu en Europe Occidentale à partir du Bugey, du Chablais et de la région Sud de la Suisse Romande et de Franche-Comté, et occupa peu à peu une aire qui correspond à peu de chose près à l'aire d'influence Burgonde : Vallée du Rhône jusqu'à Arles, Lyonnais Duché de Bourgogne. Cette extension peut être considérée comme antérieure au XIIIme siècle. De là le chasselas se répandit un peu partout en France ; mais sa culture devait connaître un succès considérable d'abord dans la région parisienne (Fontainebleau, Thomery) puis dans la région moyenne de la Garonne, enfin dans le Midi et en Algérie. Chaque région de culture possède un type qui correspond à une production particulière : Fendant du pays de Vaud qui est un cépage de cuve, Chasselas de Fontainebleau, Chasselas de Montauban ; Chasselas du Midi, Chasselas de Guyotville ; l'individualité de ces types est en partie question de climat, de sol et de culture ; elle tient aussi dans le fait que les assortiments clonaux diffèrent d'un pays à l'autre. La Suisse renferme sans doute le plus grand nombre de clones et c'est surtout le matériel Transjuran et Chablaisien que devrait travailler un sélectionneur qui voudrait pousser la question vraiment à fond. Le Midi qui semble avoir fait de très nombreuses importations récentes superposées à un fond ancien doit aussi renfermer un nombre de clones importants. A Fontainebleau, Guyotville et en Moyenne Garonne les populations présentent une bien plus grande uniformité, car on est parti pour des raisons diverses d'un plus petit nombre de souches initiales. Deux clones, l'un de Chasselas de Montauban, l'autre de Chasselas de Fontainebleau cultivés depuis cinquante ans dans les collections de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier ont bien conservé l'un et l'autre les caractéristiques ampélographiques originaires et peuvent être distingués au premier coup d'œil. Si nous nous occupons maintenant d'améliorer la production d'une de ces régions, il semble utile de chercher à s'éloigner du type local qui pour des raisons multiples ne saurait être remplacé. Les prospections pourront donc se limiter à la région envisagée. Dans la zone Garonnaise par exemple, un certain standard défini avec assez de précision peut être considéré comme le modèle dont on doit se rapprocher. La question qui se pose alors est de rechercher si les différences dans la compacité, la coloration, la précocité de la grappe qu'on observe de vignoble à vignoble sont dues uniquement (car, il ne s'agit pas ici de nier leur influence), aux conditions externes : sol, climat,

(32) Quatrième rapport annuel de la Section de sélection et de contrôle des bois et plants de vignes en 1947. (M. Guillot).

exposition, porte-greffe, méthode culturale... ou sont attribuables en partie à des différences clonales. Dans ce but, on prospectera en détail le vignoble considéré et on repèrera dans chaque canton des souches-mères qui par leur aspect semblent se rapprocher ou s'éloigner du standard.

L'expérimentation tranchera ensuite la question à résoudre et selon la solution qu'elle donnera, il sera loisible par la suite de choisir la ou les voies dans lesquelles l'amélioration de la production devra s'engager. Ici la sélection joue avant tout le rôle d'une analyse ampélographique.

De très nombreux autres exemples de prospection en étendue pourraient encore être donnés. Dans chaque cas particulier le sélectionneur doit prévoir un plan de recherches qui convienne aussi exactement que possible au but envisagé.

Ce qu'il convient peut être de souligner à nouveau, c'est le mutuel appui que peuvent se prêter les deux méthodes de prospection dont nous avons fait mention. Cependant quelque soient les efforts du sélectionneur, rappelons-nous qu'il ne possède aucun moyen d'isoler à coup sûr tous les clones qui composent un cépage et qu'une telle ambition même serait du tout chimérique.

Partant, l'œuvre de sélection ne doit jamais être considérée comme terminée puisque telle forme qui avait échappé à nos investigations premières peut se manifester par la suite dans une parcelle ou une localité qui n'avait pas été étudiée.

On conçoit que la sélection clonale est avant tout une œuvre de longue haleine qui demande le concours de beaucoup d'observateurs et nous ajouterons d'observateurs bénévoles répandus comme un vaste réseau sur le territoire viticole et en relation constante avec les organismes de sélection.

La pratique viticole peut et doit aider le sélectionneur, soit en lui communiquant ses observations, soit en pratiquant la sélection massale, soit même en multipliant elle-même quelques clones purs. Actuellement cette dernière activité est nulle ou presque nulle en France, encore qu'un petit nombre s'y adonne. Mais les travaux de sélection massale sont assez nombreux et plusieurs viticulteurs du Béarn, de Chalosse, du Quercy et du Bourgeais nous ont déjà permis de mettre à profit les résultats de patients travaux dont certains remontaient à près d'un siècle.

(à suivre) L. Levadoux.

BIBLIOGRAPHIE

M. Carra, directeur du Jardin d'essai du Hamma, et M. Gueit, professeur au Centre d'apprentissage horticole, **l'Avocatier.** — Imprimerie officielle, 7 et 9, rue Trollier, Alger.

« Etude toute récente d'une espèce fruitière de l'Amérique tropicale (genre *Persea*), susceptible d'être propagée en Afrique du Nord. »

UNE VIEILLE RICHESSE QUI SE MEURT : L'OLIVIER

COMMENT RELEVER NOTRE OLÉICULTURE

B. — L'OLIVIER DANS LE MONDE

Maintenant que nous connaissons parfaitement la question oléicole sur le plan national, voyons ce qui se passe dans le monde entier. Ne serait-ce que pour servir de terme de comparaison, jetons un coup d'œil sur les différents pays producteurs d'huile d'olive.

Dans la production mondiale d'huiles végétales, l'olivier occupe une place importante, arrivant au cinquième rang après le coton, l'arachide, le lin et le cocotier. La superficie consacrée à l'olivier oscille autour de 5.600.000 ha. comptant 500.000.000 d'arbres cultivés et produisant une moyenne de 55.000.000 quintaux d'olives.

L'évolution de la production oléicole dans le monde est très différente de celle connue en France. Il n'y a pas eu chute brutale, mais au contraire augmentation très accusée comme le prouvent les renseignements chiffrés suivants :

						Estimation %
Moyenne	1909-1913	590.000	tonnes	d'huile	d'olive	100
«	1924-1928	751.000	«	«	«	127
«	1929-1933	856.000	«	«	«	145
Année	1934	816.000	«	«	«	138
«	1935	933.000	«	«	«	158
«	1936	724.000	«	«	«	122
«	1937	1.096.000	«	«	«	185
«	1938	737.000	«	«	«	125
«	1947	900.000	«	«	«	152

La participation des divers continents à cette production est très diverse : celle de l'Europe est prépondérante, par rapport à celle de l'Afrique, de l'Asie ou de l'Amérique. Si la production mondiale en huile d'olive est égale à 100, la part de chacun des pays producteurs est représentée par :

Espagne	42 %	
Italie	24 %	
Grèce	12 %	
Portugal	6 %	
France, Albanie et Yougoslavie	1 %	
Total Europe		85 %
Tunisie	6 %	
Algérie	1,5 %	
Maroc	1 %	
Egypte et Lybie	0,5 %	
Total Afrique		9 %

Turquie.	3,5 %
Syrie et Liban.	1,5 %
Palestine, Iran.	0,5 %
Chypre et Iles italiennes de l'Egée.	0,5 %
Total Asie.	*6 %*

Argentine, Chili, Etats-Unis, Mexique, Pérou, Uruguay — *Total Amérique : pour mémoire.*

C'est donc *l'Espagne* qui vient largement en tête avec une production considérable. Après la guerre 1914-1918, ce pays a fortement augmenté sa surface en oliviers dont l'extension a pris la marche suivante :

1858.	845.000 ha		
1888.	1.153.000 ha		
1897.	1.333.000 ha		
1915.	1.481.000 ha		
1919.	1.599.000 ha	donnant	2.500.000 qx d'huile
1926.	1.694.000 ha	donnant	3.200.000 qx d'huile
1929.	1.817.000 ha	donnant	1.900.000 qx d'huile
1932.	1.911.000 ha	donnant	3.500.000 qx d'huile
1936.	1.921.000 ha	donnant	4.400.000 qx d'huile
1947.			4.000.000 qx d'huile.

La production moyenne est de 16 millions de quintaux d'olives donnant environ 3 millions de quintaux d'huile. Ces chiffres placent l'Espagne, pays le plus important consommateur d'huile, au premier rang des exportateurs. Elle approvisionne une quantité de pays européens, mais surtout la plupart des pays américains, qui consomment directement l'huile espagnole.

Puis vient *l'Italie* au deuxième rang, avec une production moyenne égale aux deux-tiers de celle de l'Espagne. On note également dans ce pays un accroissement de la production oléicole qui, en année normale, pour 2.200.000 ha, s'élève à 12 millions de quintaux d'olives donnant deux millions de quintaux d'huile (1.300.000 qx en 1946, 2.500.000 qx en 1947).

De même pour la *Grèce,* troisième pays producteur, les statistiques donnent une progression de l'importance oléicole. Progression très accusée d'ailleurs comme l'indiquent les chiffres suivants :

moyenne 1919-1924 : 756.000 qx d'huile d'olive ;
moyenne 1924-1929 : 802.000 qx d'huile d'olive ;
moyenne 1929-1934 : 1.040.000 qx d'huile d'olive ;
moyenne 1934-1939 : 1.129.000 qx d'huile d'olive, avec 50 millions d'oliviers ;

soit une augmentation de 50 % en vingt ans.
Année 1947 : 1.500.000 qx d'huile d'olive.

PRODUCTION MONDIALE MOYENNE D'HUILE D'OLIVE

TONNES

EUROPE

Espagne	350.000
Italie	200.000
Grèce	100.000
Portugal	50.000
France	8.000
Total Europe	708.000

AFRIQUE

Tunisie	50.000
Algérie	12.000
Maroc	8.000
Egypte } *Lybie*	5.000
Total Afrique	75.000

ASIE

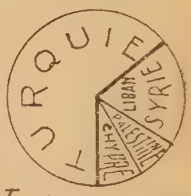

Turquie	29.000
Syrie-Liban	13.000
Palestine	4.000
Chypre et Iles de l'Egée	4.000
Total Asie	50.000

Total de la Production mondiale : 833.000 tonnes

Les mêmes remarques pourraient être faites pour la *Turquie* et le *Portugal*, et en particulier, pour ce dernier pays, où la surface des oliveraies a augmenté de 150.000 ha de 1902 à 1932, soit un accroissement moyen annuel de 5.000 ha. La production 1947 s'élève à 900.000 qx d'huile.

6, Rue de l'Herberie — MONTPELLIER — Tél. 70-23

Les Anciens Ets AULAGNE - LYON

présentent

NOVEMOL Alcools terpéniques sulfonés 100 o/o

Rend toutes les bouillies

MOUILLANTES
ADHÉRENTES
STABLES

NOVEMOL est un

auxiliaire précieux contre l'OÏDIUM

Rend le Soufre mouillable

NOVEMOL renforce

L'action anticryptogamique et insecticide des bouillies cupriques, arsenicales, nicotinées au DDT et à la roténone

Distributeur : SAGEA 6, r. de l'Herberie MONTPELLIER Tél. 70-23

Les Anciens Ets AULAGNE de LYON

présentent

PHOSPHEMOL 314

à base de S. N. P.
le plus puissant des insecticides de synthèse

PROTÉGERA
vos
VERGERS, VIGNES
contre
PUCERONS - PSYLLES - TIGRES
COCHENILLES - ANTHONOMES - THRIPS
MOUCHES des FRUITS - VERTS des FRUITS
EUDÉMIS - COCHYLIS

PHOSPHEMOL 314

en **BOUILLIE** ⚜ **POUDRE**

Distributeur SAGEA 6, r. de l'Herberie MONTPELLIER Tél. 70-23

VITICULTEURS ! Attention ! l'EUDÉMIS est là

Défendez-vous avec

PHOSPHÉMOL 314

en poudre à **0,5** o/o de **S.N.P.** ou **605**

le plus puissant et le moins cher — ***(Consultez-nous)***

PRESSOIRS MABILLE

S.A.R.L Cap. 3.300.000 frc.

Diminuez votre personnel

Doublez le débit de votre Installation

en adoptant l'

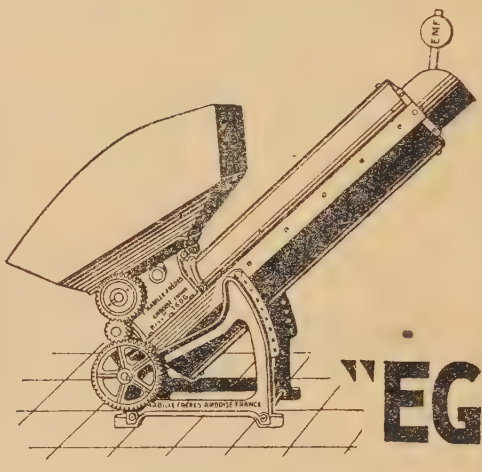

"ÉGOUTFOR"

Brev. S.G.D.G

MABILLE

FOULOIR-ÉGOUTTOIR-ÉLÉVATEUR À COMPRESSION
À INCLINAISON VARIABLE

SPÉCIAL

pour vendange fraiche et pour marc cuvé

PRESSOIRS MABILLE – AMBOISE – FRANCE

NOTICE FRANCO

R.C. TOURS N°195

PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE

N° 827

ARD. DIESEL 24 cv. largeur 0m 72 et 0m 78

VITICHENILLE 10/20 largeur 0m 66

imcomparables
pour la **viticulture**
font leurs preuves **depuis 20 ans**

Type **NORMAL** (chenilles seules)
Type **MIXTE** (chenilles et pneus)

BAUCHET-TRACTEURS - 1, rue Jeanne-d'Arc, LYON

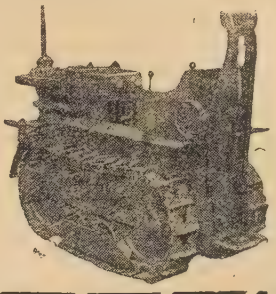

Tombereaux BACCHUS

Le tombereau à vendange moderne

NOUVELLE FABRICATION

Les tombereaux BACCHUS sont désormais fabriqués par la Maison FOUGA à Béziers. C'est une nouvelle garantie de qualité qui vient s'ajouter aux avantages bien connus du tombereau BACCHUS lui-même (*brevet Monestier 817.243*).

Toujours 3 modèles

1000 - 1500 et 2000 litres

deux types : roues intérieures et roues encastrées.

Sur demande, treuil de basculement et frein

Pour tous renseignements, s'adresser aux :

Agents généraux : P. MONESTIER & Fils, Castelnaudary

Ne laissez plus abîmer vos plantations par les lapins sauvages,

LE CHASSE-LAPINS

les tient éloignés.

Agent pour le Languedoc :
AUSSET, Rue des Frères-Mineurs, NIMES
Fabriqué par les Produits STICKER, Villeneuve (Gard)

Exigez de votre fournisseur

les Engrais complexes

O.N.I.A.

12, 12-20 et 20, 20-0

qui assurent aux récoltes

ABONDANCE et QUALITÉ

Ets SERRADO - Fondés en 1825

S. A. R. L. 1.800.000 fr.

SAINT-THIBERY (Hérault)

MATÉRIEL DE VINIFICATION

"L'INCOMPARABLE"

Breveté S. G. D. G. France et Etranger

FOULOIRS-POMPES type **131-231-331**

POMPE à VENDANGE type **S - 48**

DDT 40 AGRICOLE

AMÉRICAIN LICENCE « MITCHEL »

SOLUTION SURACTIVÉE **36** 0/0
PRODUIT ACTIF AU MOUILLANT

DOSE D'EMPLOI :
1 litre pour
400 litres d'eau

Tue par contact et ingestion
tous les insectes et leurs larves

SOCIÉTÉ DES INSECTICIDES AMÉRICAINS-GRENOBLE
Même Maison : Rue Médecin-Major-Ayran, CASABLANCA

PÉPINIÈRES
LARGILLIER-SEIBEL

Route de Marseille — MONTÉLIMAR (Drôme)

Choix **d'Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre en particulier

SEIBEL 7053 « l'Hybride de sécurité » CONVIENT POUR LES **REMPLACEMENTS,** et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc...

La Publicité constitue une documentation intéressante

Ne manquez pas de la lire !

MOTOCULTEUR
"SOBERFON" S. 105

10 CV., 5 vitesses avant et marche arrière

31, rue Raoul-Servant à LYON (7e)
TEL. PARMENTIER: 41-20

— Pour tous travaux de culture, remplace aisément 2 forts chevaux.
— Adaptation rapide, brabant, charrue, extirpateur, bisoc, etc...
— Utilise fraise, treuil, faucheuse.
— Sa faible consommation : 1 litre 1/2 d'essence à l'heure rend l'engin le plus économique qu'il soit.
— Il est de ce fait indispensable aux maraîchers, pépiniéristes, viticulteurs, horticulteurs, arboriculteurs, etc...

le plus puissant produit de nettoyage
TONILINE
le gardien de la futaille.

Laboratoires LUGDUNUM, 5, cours d'Herbouville, LYON

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES
1er choix et Élite
PLANTS GREFFÉS - PLANTS RACINÉS
BOUTURES, HYBRIDES
PÉPINIÈRES ASTAY
A CAROMB (VAUCLUSE) - Téléph. 5
FONDÉES EN 1897 A AUBIGNAN (VAUCLUSE)
Établies depuis 1919 à La Chiffa (Alger)
REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

FILTRES A AMIANTE
POUDRES & PLAQUES FILTRANTES

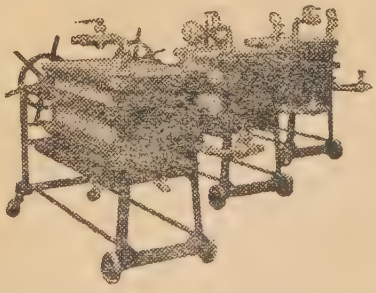

SOCIÉTÉ Nlle des ÉTABLISSEMENTS
SIMONETON
LE RAINCY
(SEINE-&-OISE)

Représentants et Agents dans le sud de la France

L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE des pressoirs existants

Solution économique pour produire à la propriété avec le minimum de dépenses des vins ou cidres de qualité.

Obtenir au prix de revient le plus bas le produit de la *meilleure qualité possible,* tel est le but vers lequel tout agriculteur avisé doit tendre. Mais la main-d'œuvre compétente étant à la fois de plus en plus rare et de plus en plus coûteuse, ce résultat ne peut être atteint à notre époque qu'en transformant les méthodes de production traditionnelles.

Il faut cependant agir en la matière avec une certaine prudence et ne pas risquer d'adopter des méthodes intéressantes quant au prix de revient, mais néfastes au point de vue qualité des produits obtenus.

Les questions de pressurage à la propriété, dont je voudrais aujourd'hui entretenir nos lecteurs, en sont un exemple typique.

La production de *vins ou de cidres de qualité doit rester notre préoccupation dominante* si nous voulons conserver réputation et marchés à l'exportation. Mais la pression de la concurrence internationale nous amène à rechercher le maximum d'économies de production. Il faut donc adopter des méthodes nouvelles réduisant les dépenses de fabrication tout en permettant d'obtenir une qualité identique à celle des méthodes traditionnelles.

Or, les matériels de pressurage ont beaucoup évolué ces vingt dernières années, et nombre de solutions nouvelles se sont fait jour. Je vais les passer très rapidement en revue pour souligner à nos lecteurs les avantages et inconvénients principaux de chaque catégorie d'appareils.

L'après guerre 1919 vit naître les presses hydrauliques à plusieurs maies. Conçues d'abord pour les Coopératives ou grosses usines de production, on s'efforça d'en développer également l'emploi à la propriété. Leur rapidité et leur débit journalier théorique semblaient en faire la solution idéale. Leur diffusion dans l'agriculture fut cependant loin d'atteindre ce que l'on pouvait penser, et souvent leurs utilisateurs les *abandonnèrent après quelques saisons.* Ceci s'explique techniquement par leur mode de travail avec *pressions élevées* sur des marcs de *petit volume* et *vitesses de descente rapides,* d'où jus troubles, puis cidres ou vins de qualité médiocre. Par ailleurs, elles nécessitent la *présence constante* du personnel, gêne sensible dans les exploitations agricoles habituées au travail intermittent des anciens pressoirs, une immobilisation importante et des transformations souvent onéreuses de locaux, les vieux pressoirs devenant inutilisables.

D'autres appareils : PRESSOIRS continus ou horizontoux, créés pour un travail très rapide, se révélèrent eux aussi défavorables à la qualité des cidres ou vins produits. Leur utilisation n'est également acceptable que pour la grosse production de vins très ordinaires ou de cidres de distillerie.

La solution la plus intéressante pour la propriété semble être l'équipement des pressoirs classiques au moyen de dispositifs hydrauliques. Les premiers appareils de ce genre furent des « Vérins », dérivés généralement d'appareils conçus pour de tous autres usages. Leur course de serrage très réduite (10 à 15 cm.) obligeait à des *opérations successives défavorables au rendement* et demandait beaucoup de temps. Ils utilisaient la vis, *restaient tributaires de l'état de celle-ci,* et étaient souvent immobilisés en cas de *déformation ou d'allongement des filets.* Enfin, ils ne pouvaient généralement être actionnés qu'à bras et non au moteur.

Des constructeurs créèrent ensuite des appareils de serrage hydraulique à longue course qui apparaissent comme les matériels modernes aptes à donner à la fois les

meilleurs résultats, au point de vue qualité des produits obtenus et économie d'emploi

L'appareil le plus représentatif et le plus répandu de cette catégorie est le SERHYDRO. Son principe est très simple : *les deux pistons hydrauliques et la pompe forment un seul bloc qui se fixe instantanément sur toute vis de pressoir, quelle que soit son usure ou sa courbure,* car aucune pièce de l'appareil ne tourne sur la vis, qui n'est utilisée que comme point d'appui. *Une longue course permet d'assécher le marc en une seule pressée,* les vitesses de descente correspondant aux lois d'extraction des jus de fruits, et une grande puissance permet d'atteindre des rendements étonnants. Même pour les plus gros pressoirs, *l'asséchement, beaucoup plus complet et plus rapide qu'avec n'importe quel appareil à vis,* est obtenu par un enfant dans les modèles à bras ou avec un moteur 1/3 de CV (courant lumière) pour les modèles électriques.

Cette force insignifiante, le rendement procuré, la qualité des produits obtenus, permettent l'amortissement en une ou deux saisons.

Cet appareil peut être confié à n'importe qui : inutile d'avoir de connaissance mécanique tant le fonctionnement est simple et sûr ; la pression et la course sont limitées automatiquement par des dispositifs brevetés.

La liste des possesseurs de SERHYDRO est particulièrement édifiante quant aux bons résultats obtenus. On y constate qu'il est particulièrement répandu dans les régions de crus célèbres, où les producteurs, pourtant attachés aux méthodes traditionnelles, n'ont pas hésité à l'adopter en grand nombre.

Pour ceux de nos lecteurs que la question intéresse, je signale que SERHYDRO est construit par les Ets SIMON FRÈRES, à CHERBOURG, spécialistes réputés des appareils de qualité pour la cidrerie et la vinification. Je leur conseille d'écrire aux Ets SIMON FRÈRES de la part de notre journal, ils recevront gratuitement une documentation que j'ai pu examiner et qui m'a paru particulièrement intéressante.

R. Langlois.

L'échelonnement mensuel des prix
réalise une nouvelle baisse des engrais

Cet échelonnement est réalisé, pour la campagne 1949-50, depuis la parution des arrêtés qui ont précisé l'échelonnement mensuel des prix de mai 1949 à avril 1950 pour les engrais azotés, les engrais phosphatés et les engrais composés. Ils font apparaître une différence sensible entre les prix du début et ceux de la fin de la campagne qui, en ce qui concerne les seuls engrais azotés, atteint environ 11 % pour le sulfate d'ammoniaque et les nitrates, 10 % pour les ammonitrates et 9 % pour la cianamide.

L'achat en morte-saison ne présente pas le seul avantage de fournir des engrais à un prix spécialement avantageux pour ceux qui auront su prévoir. Il a, en outre, le très gros avantage de mettre l'engrais à la disposition de l'agriculteur le jour où il en a besoin, et tout le monde sait que, trop souvent, l'engrais n'a pas son efficacité maxima parce qu'employé trop tard. Cet épandage hors saison est souvent dû lui-même à une commande trop tardive qui ne permet pas la mise en place en temps voulu.

On pourrait citer encore, comme autre avantage des achats en morte-saison, la certitude d'obtenir le type d'engrais demandé, au lieu d'être obligé d'accepter au dernier moment celui qui reste disponible.

Payez vos engrais meilleur marché, assurez-leur une efficacité parfaite grâce à un épandage en temps opportun, choisissez celui qui est le mieux adapté à vos terres, en un mot réduisez vos prix de revient en profitant des prix de morte-saison pour commander et prendre livraison de vos engrais au plus tôt.

Communiqué.

BIBLIOGRAPHIE

Pour paraître prochainement :

Monographie des principales variétés de pêchers, par H. Caillavet, ingénieur, et J. Souty, directeur de la station de Recherches viticoles et d'arboriculture fruitière du Sud-Ouest. — Illustrations de Cl. Delteil et P. Legrux. — Parution à l'automne 1949. — Prix spécial de souscription avant le 31 août 1949 : 2.500 fr. Important ouvrage de 400 pages 21 × 27, illustré de nombreuses planches en couleurs et en noir.

Une identification variétale précise est indispensable à tous ceux s'intéressant à la production fruitière : arboriculteurs, pépiniéristes, négociants en fruits, industriels conserveurs, établissements d'enseignement et de recherches. Elle doit renseigner sur tous les facteurs de la production et de l'utilisation des fruits (caractères morphologiques et physiologiques de l'arbre et de ses divers organes) ; aussi est-ce une œuvre de longue haleine qui ne peut être entreprise que par des organismes spécialisés. Ce sont les résultats de dix années d'études consécutives que le lecteur trouvera consignés dans ce travail.

L'ouvrage comprend trois parties. La première comporte l'étude détaillée des caractères morphologiques et physiologiques utilisés pour l'identification variétale. La deuxième est consacrée à la description des variétés ; les plus intéressantes d'entre elles, au nombre de 75, sont décrites dans leurs moindres détails (fiche descriptive comprenant deux pages de texte illustrée d'une planche en couleurs et en noir, montrant grandeur réelle, les divers organes : rameau, fleur, feuille, fruit, noyau) ; les autres, au nombre de près de 300, mais de moindre intérêt cultural, sont indiquées dans un tableau général avec leurs principaux caractères. La troisième partie envisage les possibilités de donner à l'arboriculteur une garantie de l'authenticité variétale.

Sur demande adressée à : Station de Recherches viticoles et d'arboriculture fruitière du Sud-Ouest, Pont-de-la-Maye (Gironde), tous renseignements complémentaires seront envoyés avec spécimen de fiche variétale et illustrations en couleurs.

—«o»—

La Revue Française et la Belgique. — C'est un magnifique numéro spécial (n° 19 *bis*) que *La Revue Française,* 17, avenue de l'Opéra, Paris (1er), vient de consacrer à la Belgique métropolitaine et coloniale. S. Exc. le Comte de Hautecloque, ambassadeur de France en Belgique, présente ce numéro, auquel d'éminentes personnalités belges ont apporté leur concours.

C'est M. P. Wigny qui présente l'Empire colonial belge.

Cet important ensemble, somptueusement illustré et réalisé, offre aux lecteurs un panomara vivant et complet, d'un haut intérêt et d'une portée internationale.

Quant aux ressources de matières grasses disponibles dans notre Empire français, elles ne sont pas négligeables et constituaient même autrefois une concurrence dangereuse à nos huiles métropolitaines.

La *Tunisie* arrive au cinquième rang parmi les pays producteurs. Les plantations s'y sont spécialement développées dans les cinquante dernières années, aussi bien par l'effort des européens que par celui des indigènes. Les énormes améliorations culturales et les progrès accomplis dans la fabrication de l'huile ont amené les huiles tunisiennes, et en particulier celles de Sfax, à conquérir une des premières places.

Si, en 1881, on comptait 8 millions d'oliviers, on arrive au chiffre de 11 millions en 1919 et 17 millions en 1939. Il est très difficile de parler de surfaces car, en Tunisie, les densités de plantations sont très variables et vont de 150-200 arbres à l'hectare dans la région Nord à 15-25 aux environs de Sfax ; mais on peut toutefois estimer une superficie de 300.000 hectares environ. Ces plantations intensives ont entraîné un accroissement rapide de la production :

année 1901-1902.	220.000 qx	d'huile d'olive
moyenne 1919-1924.	287.000 qx	—
moyenne 1924-1929.	314.000 qx	—
moyenne 1929-1934.	463.000 qx	—
moyenne 1934-1939.	420.000 qx	—
année 1947.	700.000 qx	—

Plus encore que la Tunisie, *l'Algérie* a considérablement accru ses plantations d'oliviers qui, chaque année, prennent de l'extension :

1882.	1.690 ha	
1892.	65.000 ha	
1934.	68.000 ha	
1938.	81.000 ha	avec 9 millions d'arbres cultivés,

donnant 1.200.000 quintaux d'olives, soit 150.000 qx d'huile.

La production 1947 se chiffre à 300.000 qx d'huile.

En dehors de ces chiffres, il faut dire que dans le pays il existe environ 5 millions d'oliviers sauvages et improductifs qui sont susceptibles d'être greffés.

Au *Maroc,* l'olivier constitue une partie importante de l'économie agricole, et les plantations se sont accrues rapidement depuis la guerre 1914-1918 :

année 1916.	1.370.000 oliviers
année 1918.	1.650.000 oliviers
moyenne 1923-1928.	3.600.000 oliviers
moyenne 1929-1933.	5.700.000 oliviers
moyenne 1934-1938.	7.300.000 oliviers sur 100.000 ha

Parallèlement la production a sérieusement augmenté, pour atteindre la moyenne de 600.000 quintaux d'olives donnant 90.000 quintaux d'huile.

Terminons notre circuit mondial par les pays d'Amérique, où l'oléiculture, d'introduction récente, a cependant dépassé largement la période expérimentale, et particulièrement en Amérique du Sud.

C'est ainsi qu'en *Argentine,* les plantations timidement amorcées pendant la guerre 1914-1918 prennent actuellement une extension considérable.

Il en est de même aux *Etats-Unis* où l'olivier est cultivé, surtout en Californie. Les plantations récentes ont porté le nombre d'arbres à 1.600.000 sur une surface de 11.000 ha. Ils sont surtout greffés en variétés de confiserie d'origine italienne et espagnole, et actuellement l'oléiculture occupe une place assez importante dans l'industrie et dans le commerce des fruits des Etats-Unis. La production des Etats-Unis atteint actuellement environ 500.000 quintaux d'olives.

*
**

Ce tour d'horizon rapide sur l'oléiculture en France et dans le monde entier nous permet de tirer les conclusions suivantes :

1° L'olivier, en France, est en régression continuelle et rapide depuis ces cinquante dernières années. Le vignoble a pris la place de nos oliveraies, et seuls les terrains maigres portent encore quelques arbres. La production en huile d'olive a baissé de 50 %, production qui semble vouloir se relever sensiblement de nos jours pour faire face à nos besoins urgents en matière grasse.

2° A l'opposé de ce qui se passe en France, on trouve dans tous les pays étrangers une recrudescence continue de l'économie oléicole. Chaque année, de nouvelles plantations sont faites, les techniques culturales amplifiées et améliorées, entraînant un accroissement sérieux de la production dans :

a) les vieux pays traditionnellement oléicoles tels que l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la Turquie, etc... ;

b) les pays neufs d'Amérique, où l'olivier, de vocation récente, s'étend chaque jour davantage et acquiert une place importante dans l'économie agricole.

Les tableaux II et III imagent éloquemment dans l'allure de leurs courbes l'évolution oléicole absolument opposée de la France et des autres pays producteurs.

En faisant égale à 100 la production moyenne d'huile comestible prise sur une période de base, on met en apparence très nette les différences de variations suivantes :

	Dans le monde	En France
moyenne 1909-1913.	100	100
moyenne 1924-1928.	127	48
moyenne 1929-1933.	145	44
année 1934.	138	42
année 1935.	158	50
année 1936.	122	50
année 1937.	185	25
année 1938.	125	28
année 1944.	—	60
année 1945.	—	28
année 1946.	—	50
année 1947.	152	57

Les raisons d'une divergence aussi prononcée sont assez complexes et relèvent non seulement du point de vue technique, mais aussi et surtout du point de vue économique et social. Analysons brièvement les causes qui ont provoqué cette décadence de l'oléiculture française.

TABLEAU III

ÉVOLUTION DE L'OLIVIER DANS LE MONDE
(FRANCE COMPRISE)

Production d'Huile d'olive

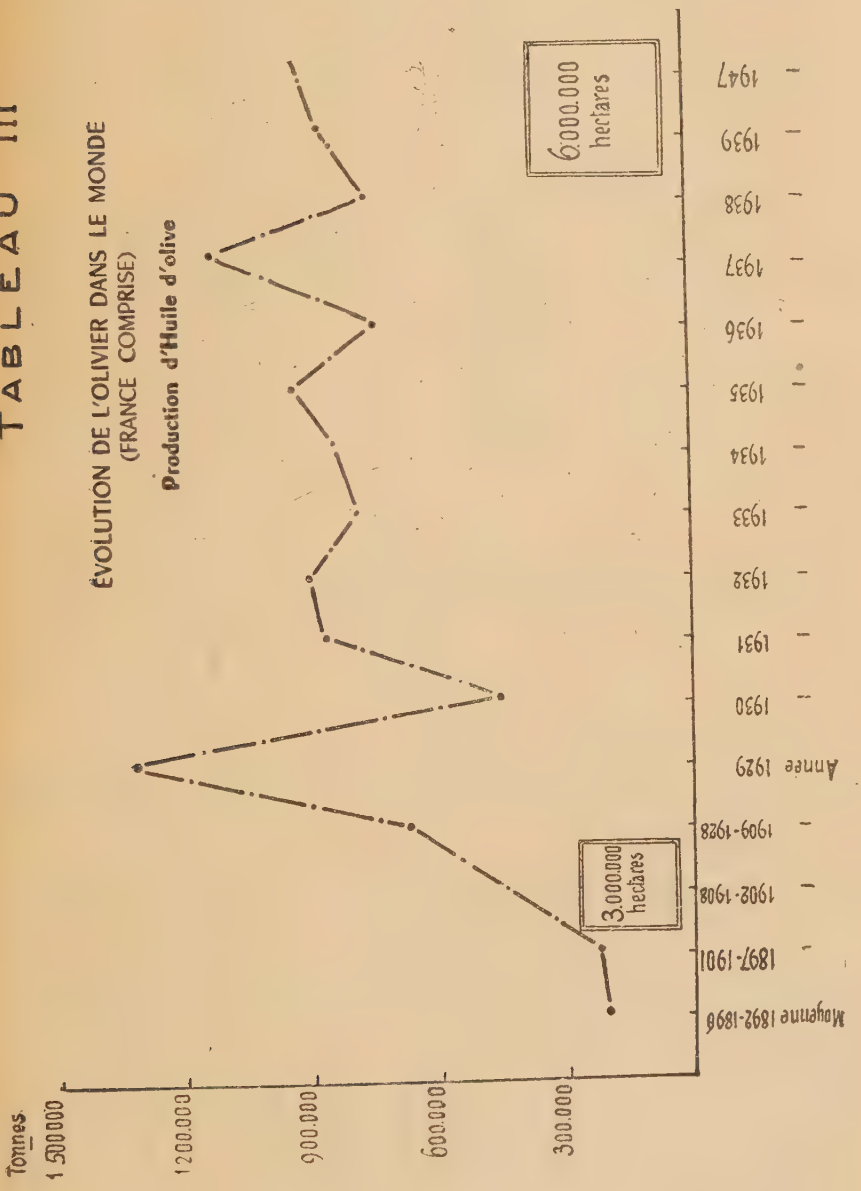

TABLEAU IV

EVOLUTION DE L'OLIVIER DANS LE MONDE

	Production d'huile d'olives — tonnes		Production d'huile d'olives — tonnes
Années 1892.....	364.000	Moyenne 1914-1923.	630.000
« 1893.....	162.000	« 1924-1928.	751.000
« 1894.....	165 000	Années 1929.....	1.306.000
« 1895.....	296.000	« 1930.....	455.000
« 1896.....	45.000	« 1931.. ...	863.000
« 1897.....	282 000	« 1932.....	872 000
« 1898.....	288 000	« 1933.....	783.000
« 1899..... .	156.000	« 1934.....	816.000
« 1900.....	143.000	« 1935.....	933.000
« 1901.....	295.000	« 1936.....	724.000
Moyenne 1902-1908	450.000	« 1937.....	1.096.000
« 1909-1913.	590.000	« 1938	737.000
		« 1947.	900.000

(à suivre)

R. MARSOLAT,
Ingénieur des Services agricoles de l'Hérault.

UN DANGER MORTEL POUR L'AGRICULTURE

(SUITE)

Monsieur le Directeur,

« Au cours de sa réunion du 20 juin, la Commission d'homologation des tracteurs a pris connaissance de l'article paru dans votre numéro du 22-29 mai 1949 et signé par M. Bauchet sous le titre « Un danger mortel pour l'Agriculture ».

« Une phrase a retenu spécialement l'attention de la Commission. M. Bauchet écrit en effet : « Elle a favorisé la fabrication de tracteurs improvisés, *homologués pour des raisons que l'avenir éclaircira* ».

« Bien que n'ayant aucun goût pour la polémique, la Commission, unanime, m'a chargé de vous prier de bien vouloir inviter M. Bauchet à expliquer d'une façon explicite et dès à présent les « raisons » que l'avenir doit éclaircir.

« Je sais personnellement tous les efforts méritoires accomplis par M. Bauchet, qui fut un des pionniers de la motoculture. Mais j'ai aussi la certitude absolue que toutes les décisions de la Commission d'homologation, que j'ai la fierté de présider depuis des années, ont été prises en toute impartialité et sans aucune arrière-pensée. Je ne peux donc permettre que la plus petite équivoque subsiste concernant les travaux d'une Commission qui n'a jamais cessé de travailler au grand jour et qui attend dans une tranquillité parfaite le jugement de l'avenir.

« M. Bauchet pourra répondre quand il voudra, comme il voudra, par le moyen qui lui plaira.

« Je vous demande simplement de bien vouloir insérer cette lettre, qui n'a d'autre but que d'aider à dissiper toute équivoque dans une matière où aucune obscurité ne doit subsister.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués. »

Le Président de la Commission d'homologation des tracteurs :
P. Olivier.

L'APPRÉCIATION DES MOTIFS DE LA REPRISE ET LA CESSIBILITÉ DU DROIT DE REPRISE

n arrêt Vidor et Leroy, du 2 août 1948 (Chambre civile, section sociale de la Cour de cassation) présente un grand intérêt à un double point de vue : il précise la date à laquelle il faut apprécier si le bailleur d'un fonds rural réunit les conditions exigées par l'article 33 au cas de reprise ; d'autre part, il affirme la cessibilité du droit de reprise.

Voici l'affaire : le 31 octobre 1946, un sieur Vidor a acquis du sieur Leroy la ferme occupée par un sieur Bertin-Lesage, à qui congé a été donné par Leroy le 12 juin 1946. Le 13 décembre 1946, Vidor a fait signifier audit Bertin-Lesage que, subrogé dans les droits de Leroy, il entendait reprendre pour son compte personnel la procédure de reprise introduite par son vendeur devant le tribunal paritaire.

Or, le 28 juin 1947, cette juridiction refusa à Vidor l'exercice du droit de reprise au motif que « n'étant pas propriétaire au moment du congé, il ne pouvait reprendre par lui-même ; que le droit de reprise est un droit personnel qui ne peut se transmettre ».

Sur pourvoi de Vidor et Leroy, la Cour de cassation a cassé cette décision dans les attendus suivants :

« Attendu qu'aux termes de l'article 33 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée par la loi du 13 avril 1946, le bailleur a le droit de refuser le renouvellement du bail lorsqu'il reprend le fonds pour l'exploiter lui-même personnellement d'une manière effective et permanente ;

« Attendu que les conditions dans lesquelles s'exerce la reprise devant être appréciées au moment où le Tribunal statue sur la demande, il suffit que le preneur connaisse assez tôt le bénéficiaire de la reprise pour être en mesure d'établir que ce bénéficiaire ne satisfait pas aux exigences légales ; que le droit de reprise étant l'accessoire du droit de propriété, ce droit peut être exercé par celui qui, même après la délivrance du congé, a acquis un bien rural. »

Le premier intérêt de cet arrêt réside dans la précision de la date à laquelle il faudra apprécier les conditions de la reprise. Car, si le statut des baux ruraux précise ces conditions, il ne dit rien de la date à laquelle il faut les trouver réunies. Plusieurs solutions étaient concevables :

1° l'appréciation de l'existence des conditions légales eut pu se faire dès la date du congé du bailleur ;

2° le Tribunal eut pu aussi apprécier au moment où il est saisi de la demande en reprise ;

3° enfin les conditions peuvent être appréciées au moment où le Tribunal statue sur la demande de reprise. C'est la solution de l'arrêt rapporté. Toutefois, dans un arrêt du 26 juin 1948, la Cour suprême a admis que l'appréciation peut se faire le jour seulement où la reprise sera effectuée. Cela est intéressant, notamment dans le cas d'une reprise pour un enfant, quand la majorité sera acquise au jour de la reprise, alors qu'elle ne l'est pas le jour où le Tribunal statue sur la demande. Ces deux positions ne semblent d'ailleurs par tellement contraires. Si l'on a la certitude qu'au jour de la reprise les conditions nécessaires seront réalisées, c'est tout comme si le juge appréciait ces conditions en se plaçant, par anticipation, au moment ou il statue.

Donc, pour la Cour suprême, l'appréciation des motifs de la reprise doit se faire au moment où le Tribunal statue sur la demande.

Une autre remarque s'impose au sujet de l'arrêt du 2 août. Il admet que le droit de reprise est cessible, tout comme l'est le droit de propriété dont il n'est en somme qu'un accessoire. La solution est logique, mais l'arrêt ne mentionne pas un fait majeur qui doit solutionner le problème ! c'est de savoir si le preneur a pu ou non exercer son droit de préemption. On peut supposer qu'en l'espèce le preneur l'a pu, puisque l'arrêt n'en parle pas. Mais si le preneur n'a pas été mis en état de faire valoir son droit, la cessibilité du droit de reprise rentre en conflit avec la préemption, et celle-ci l'emporte. C'est du moins le désir du législateur quand il a créé ce droit de préemption ; c'est aussi une application de la règle « Fraus omnia corrumpit », car l'échec fait au droit de préemption du preneur est une faute que le changement ultérieur de la personne du bailleur par suite de vente du domaine ne vient pas effacer.

R. Montagne.

QUESTIONS DIVERSES

Boutures à un œil et hormones

Les serres à raisins belges possèdent à la Halpe, près Bruxelles, une station expérimentale où des expériences ont porté sur l'application des hormones.

Sur les dimensions des grappes, les résultats ont été très variables et ne paraissent pas devoir intéresser la pratique.

Sur les yeux ou bourgeons servant de bouture et non de greffons, on a eu de bons résultats en les trempant sur moitié de leur hauteur seulement, dans une solution d'hormone.

Après trempage durant 12 à 48 heures, un enracinement satisfaisant a été obtenu avec les sels suivants :

— Alpha naphtyl acétate de soude à 25-50 milligrammes par litre.

— Beta-indolyl acétate de soude à 50 milligrammes.

Aux doses inférieures à 10 milligrammes, l'enracinement n'a pas été meilleur que par le trempage dans l'eau distillée.

Le poudrage fut moins efficace que le trempage.

On pourra comparer ces effets aux expériences américaines que nous avons signalées ici le 6 février 1949.

Les belges ont également traité les graines de tomate par des hormones et des sels de mercure. Les différences observées sur la germination ne paraissent pas influer la récolte des fruits.

Pierre LARUE,
Ingénieur agronome.

—«o»—

L'explosif agricole et les cultures en terrasse

Les lecteurs du *Progrès agricole et viticole* connaissent les principaux emplois des explosifs agricoles (1), notamment celui qui a pour but la régénération des vieux vergers et des vieilles vignes. Dans le cas de cultures en terrasses, si fréquent dans le Midi de la France, ils peuvent rendre le double service d'empêcher l'érosion et d'amener la fertilité.

Pour celà, au bord de la terrasse T, à laquelle on donne une légère pente vers l'amont, on établit une petite levée de terre ou une murette M et, dans le fossé ainsi pratiqué F, on fait exploser tous les 5 à 10

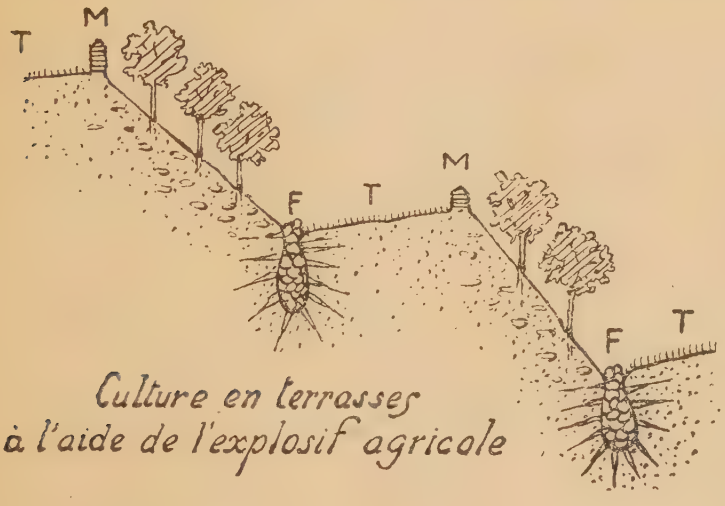

Culture en terrasses à l'aide de l'explosif agricole

mètres, une ou deux cartouches d'explosif logées à 0 m. 80 ou 1 m. de profondeur. On remplit ensuite le trou C formé par l'explosion avec les pierres qui en proviennent.

Les eaux de ruissellement sont alors arrêtées par les murettes et

(1) Les explosifs agricoles qui avaient complètement disparu pendant la guerre et ses suites, ont à nouveau fait leur apparition.

pénètrent dans le sol entre les pierres des trous et par les fissures que l'explosion a formé tout autour.

Les plantes et les arbres de la terrasse et aussi des pentes qui la bordent résistent parfaitement aux sécheresse les plus fortes et se développent vigoureusement. Les pluies d'hiver et la condensation nocturne suffisent à entretenir l'humidité du sol ; la capillarité ne jouant plus, l'évaporation y est presque nulle. En terrain rocheux, on peut parfaitement planter des arbres fruitiers, comme on l'a fait dans la vallée de l'Eyrieux (Ardèche) avec les pêchers.

V. C.

—«o»—

Congrès technique international. — La Société des Ingénieurs pour la France d'outre-mer et les pays extérieurs, 11, rue Tronchet, Paris, 8me, organise à Paris, avec l'appui des Pouvoirs publics, du *1er au 9 octobre 1949*, un Congrès international d'Ingénieurs pour le développement des pays d'outre-mer.

Rétrospective. — Ce Congrès aura comme base historique une Rétrospective d'œuvre française dans le monde, du 28 septembre au 17 octobre, manifestation à laquelle il sera donné le plus de lustre possible. Cette Rétrospective rappellera la part considérable, mais trop souvent méconnue, de la France dans l'évolution des pays d'outre-mer, alors que c'est à l'esprit d'entreprise de ses savants, ingénieurs, pionniers, qu'elle doit son rang de grande nation.

Il s'agit donc, dans l'intérêt de notre pays, d'établir le bilan de ce qui a été accompli dans le monde par des Français.

Pour cette Rétrospective, nous recherchons des documents, des historiques pouvant être à la rigueur un simple tableau chronologique indiquant les époques d'apparition du premier chemin de fer, de la première auto, du premier bateau à vapeur, du premier avion, de la première charrue, du premier tracteur agricole, de la première bicyclette, de la radio, de la poste, des premiers ponts modernes, des usines, etc...

Pour cette documentation, nous demandons aux archivistes, aux fonctionnaires, aux colons, aux missionnaires, aux militaires, aux techniciens, planteurs, forestiers, installés depuis longtemps en Algérie, Tunisie, Maroc, Sahara, de recueillir et communiquer des renseignements intéressants sur l'évolution de territoires qu'ils connaissent.

Notre désir est en effet de bien faire comprendre, par cette Rétrospective, l'importance du travail accompli par les Français dans toutes les régions où ils ont introduit notre civilisation, notre influence, notre rôle.

Exposition. — Outre les rapports et communications que nous vous prions d'adresser à la Société des Ingénieurs coloniaux, 11, rue Tronchet, Paris, 8me, nous vous demandons de joindre des photos, documents divers, maquettes, films, cartes, plans graphiques, objets, souvenirs, etc...

En effet, en liaison avec la Rétrospective, nous désirons relier le présent avec le passé évoqué par une présentation imagée de ce qui existe actuellement : installations techniques, plantations, usines, moyens de transport, avec une documentation, si possible, tout à fait inédite ou originale.

A cet effet :

Géographiquement, figureront, sur une planisphère, les points où les Français ont travaillé ;

Techniquement, seront exposés tous documents concernant les travaux exécutés par les Français dans tous les ordres de l'activité humaine.

C'est pour nous permettre de dresser exactement et complètement ce bilan que nous demandons à toutes les professions civiles et militaires de contribuer le plus largement possible au succès de notre Congrès international.

Aux constructeurs et aux utilisateurs nous sollicitons leurs suggestions, doléances, venant accroître les communications remises au Congrès.

Cette manifestation comportera en effet une Exposition de matériel, outillage, machines, matériaux, appareils, produits adaptés à l'usage des pays d'outre-mer ou en provenant. Elle aura lieu du 28 septembre au 17 octobre 1949, et nous sollicitons pour sa réalisation tous les concours. Son règlement particulier sera envoyé, sur demande, aux personnes intéressées, constructeurs ou utilisateurs.

Tous documents doivent parvenir à Paris avant le 1er juin 1949.

Visites. — A Paris, il semble possible d'examiner la venue de groupes constitués dont la Société des Ingénieurs coloniaux reçoit dès maintenant les adhésions.

Il est envisagé également d'organiser dans la Métropole et en Afrique du Nord des visites techniques : usines, barrages, ports, exploitations agricoles, etc..., du 10 au 25 octobre.

La réussite de notre Congrès-Exposition contribuera à la réalisation du plan de modernisation et d'équipement des territoires de la France d'outre-mer, réalisation indispensable pour le redressement de notre pays.

C'est en raison de ce caractère hautement national que nous lançons un pressant appel à toutes les personnes, aux Associations, aux Syndicats, à tous groupements de *bonne volonté*.

Une prochaine circulaire sera envoyée à tous services techniques de l'Administration.

Quelques sujets étudiés au cours du Congrès technique international : milieu physique et humain, y compris flore et faune, hydrogéologie, hydraulique souterraine, cartographie pour téléradiesthésie, phytothérapie, agriculture, dont restaurations des sols, engrais verts et fumier artificiel ; Eaux et Forêts, dont reforestation et sylviculture, grand élevage de plein air et puits d'abreuvement ; énergie et combustibles ; transports et communications, avec extension du réseau routier dans les zones de nouvelle colonisation ; industrialisation et chaîne du froid ; matériel, recherche scientifique ; radiesthésie médicale, agricole, vétérinaire, hydrologique, minérale (minerais : pétrole, pierres précieuses) ; Ingénieurs-conseils et Ingénieurs-experts ; matériel ; tourisme ; journalisme et publicisme ; librairie.

R.-L. Joly,
Délégué de la Société des Ingénieurs coloniaux.

PARTIE OFFICIELLE

Décret n° 49-815 du 25 juin 1949 relatif à l'échelonnement des sorties de vin de la propriété pour la campagne 1948-1949

(*Journal Officiel* du 26 juin 1949, p. 6298)

Article premier. — Les quantités de vin de la récolte de 1948 que les viticulteurs sont autorisés à faire sortir de leurs chais sont fixées provisoirement à 80 pour 100 de leur production, avec minimum de 200 hectolitres par exploitation.

Elles sont déterminées d'après les résultats accusés par les déclarations de récolte, non compris le stock restant des années précédentes.

Article 2. — Toutefois, l'application des dispositions de l'article 1er ne fait pas obstacle à l'exécution des contrats de livraison de vin, ayant date certaine avant la publication du présent décret.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIETES AGRICOLES

Le mouvement des vins en Mai

(en hl.)

	METROPOLE	ALGERIE
I. *Quantités sorties des chais*		
Pendant le mois de Mai 1949.....	2 407.992	847.525
Depuis le début de la campagne 1948-49.	**20.199.033**	**9.466.516**
Dans la période correspondante 1947-48.	22.768 463	7.523.289
II. *Consommation taxée*		
Pendant le mois de Mai 1949.....	3.055.882	85.267
Depuis le début de la campagne 1948-49.	**25.487.557**	**732.894**
Dans la période correspondante 1947-48.	24 111.829	978.648
III. *Stock commercial*		
Campagne en cours..... ...	**7.599.573**	**1.192.858**
Campagne précédente.....	8.280.747	1.115.963

—«o»—

La XXVIIIme Session plénière du Comité de l'Office International du Vin, *les 11, 12 et 13 juillet 1949. Sorbonne, Paris.* — La XXVIIIme Session officielle plénière du Comité de l'O. I. V. s'ouvrira le mardi 12 juillet 1949, à 9 h. 30, dans le grand salon de la Sorbonne, 47, rue des Ecoles, à Paris (5me).

Le lundi 11 juillet, se réuniront les Sous-Commissions spéciales chargées d'examiner les questions à l'ordre du jour concernant :

— l'établissement d'un registre ampélographique international des cépages et de leurs aptitudes culturales, vinifères, etc... ;

— l'établissement et l'édition d'un atlas mondial de la vigne et du vin ;

— la révision de la Convention phylloxérique internationale de Berne du 3 novembre 1881.

L'ordre du jour de la Session, particulièrement chargé, comprend également :

— l'examen du rapport du Secrétaire général sur les activités de l'O. I. V. ; l'entente avec la F. A. O. ; l'adhésion éventuelle des Etats-Unis ; la défense du vin sur le plan international ;

— l'examen de la situation de la viticulture dans le monde ;

— la question des progrès de la motorisation en viticulture ;

— la question du commerce international des bois à greffer ;

— l'établissement d'un questionnaire relatif aux prix de revient des produits viti-vinicoles ;

— l'étude d'un programme international de propagande en faveur du vin ;

— l'organisation du VI^me^ Congrès international de la vigne et du vin ;

— l'établissement d'un vocabulaire international unifié des termes d'appréciation pour la dégustation des vins, à l'usage des jurys des Expositions, Foires, Concours, etc..., et des professionnels du commerce vinicole ;

— l'inventaire des appellations d'origine, etc...

A l'issue des travaux de la Session, les 14, 15, 16 et 17 juillet, les Délégués des Etats participants se rendront à Bordeaux, où ils seront les hôtes du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, pour prendre part à un très intéressant programme d'études des régions viticoles et des grands crus de Bordeaux, comprenant notamment la visite des vignobles du Médoc, des Graves et de la région des grands vins blancs, des vignobles de l'Entre-Deux-Mers, de Pomérol et de Saint-Emilion, ainsi que la visite des plus importants châteaux de la région.

—«o»—

La question des hybrides. — Au cours de l'Assemblée générale des Caves coopératives, qui s'est tenue à Montpellier le 17 mai dernier, la question des vins d'hybrides a été évoquée.

Les Présidents des Caves coopératives furent invités à séparer les vendanges et à vinifier à part les hybrides.

G...

—«o»—

Ecole d'Horticulture et d'Arboriculture fruitière d'Ecully (Rhône). — L'admission se fait de 14 à 18 ans. Clôture des inscriptions le *15 juillet*. Pour renseignements, s'adresser à la Direction de l'Ecole. Téléphone Lyon 160-01.

—«o»—

Ecole d'Agriculture et de Viticulture de la Brosse (Yonne). — Les candidats, âgés de 14 à 17 ans, titulaires du C. E. P. ou justifiant d'une instruction équivalente, sont admis, sans concours, en année préparatoire.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Directeur.

La Station de recherches séricicoles d'Alès communique : Par arrêté en date du 4 mars 1949, le Ministre de l'Agriculture a décidé de créer une Ecole saisonnière d'Apiculture, qui fonctionnera du 1er au 22 septembre, dans les locau xde l'Annexe expérimentale de la Station de recherches séricicoles d'Alès.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. Schenk, directeur de la Station.

—«o»—

Défense de la propriété agricole. — Dans le cadre de l'action entreprise par la Fédération nationale de la Propriété agricole, plusieurs réunions de propagande et d'information se sont succédé le mois dernier dans notre Midi viticole.

M. C.-R. Désert, délégué à la propagande, fit chaque fois avec talent le point de la question.

Nous ne saurions trop encourager Agriculteurs et Viticulteurs à apporter leur aide et leur concours à ce mouvement, qui tend à sauvegarder en la matière les dernières parcelles de « liberté ».

G...

—«o»—

Les décrets nos 49.856 et 49.857, parus au *J. O.* du **30 juin 1949**, p. 6.444, concernent : le premier, l'appellation contrôlée « Côtes du Rhône » ; le second, l'appellation contrôlée « Clairette de Bellegarde ».

BULLETIN COMMERCIAL

Métropole. — *Aude.* — Carcassonne (2) : 310 à 325 fr. ; Corbières-Minervois : 330 à 390 fr. ; Narbonne (29) : 315 à 330 fr. ; Corbières : 350 à 380 fr.

Gard. — Nîmes (4) : 290 à 320 fr.

Hérault. — Béziers (1er) : 280 à 325 fr. ; V. B. 10 à 11°5 : 330 à 350 fr. ; Montpellier (5) : 285 à 325 fr. ; Olonzac (27) Cave coopérative d'Olonzac-Minervois : 330 fr. ; Sète (29) Vins d'Algérie 11° à 13° : 420 à 465 fr.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (2) : 305 à 380 fr.

Algérie. — *Alger* (2) : V. R. : 410 à 430 fr., V. Rosé 3:90 à 400 fr. — *Oran* (30) : jusqu'à 450 fr.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

LINARÈS FRÈRES

SIÈGE et USINES : **BERGERAC** (Dordogne)

MAISON FONDÉE EN 1845

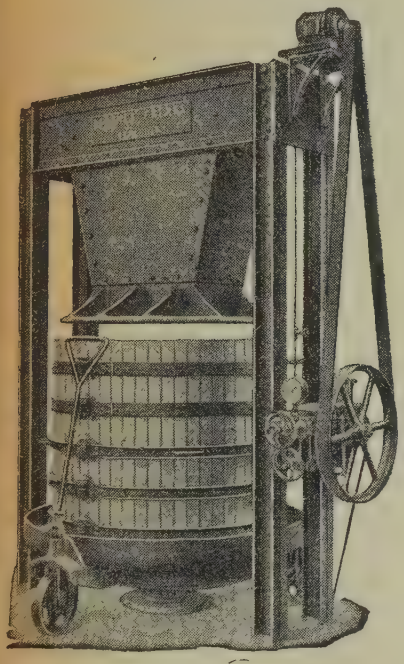

MATÉRIEL VINICOLE

Les plus hautes références

INSTALLATIONS Caves particulières
Caves coopératives

PRESSES HYDRAULIQUES
à forte pression

HYDRO - MECANIQUES
à grande contenance

PRESSES HORIZONTALES

FOULOIRS - ÉMIETTEUSES - VERINS

TOUT MATÉRIEL A MAINS

PRESSES CONTINUES ET EXTRACONTINUES

HAUT RENDEMENT
- VIN CLAIR -

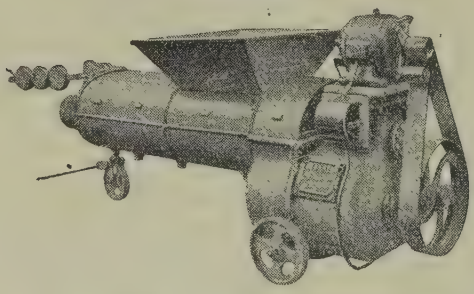

POMPES A VENDANGE A PISTON ET ROTATIVES

Pour l'Elévation
le Foulage et l'Elévation
l'Egrappage et l'Elévation
CONCENTRATEURS DE MOUT
par caléfaction

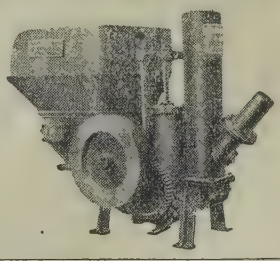

AGENCES & DÉPOTS : DANS TOUTES LES RÉGIONS VINICOLES de FRANCE et AFRIQUE du NORD

TOUS RENSEIGNEMENTS & DEVIS SUR DEMANDE

Trois bons Produits anticryptogamiques :

BOUILLIE MICHEL PERRET 15 % de cuivre métal
VERDET NEUTRE ÉMERAUDE 31,5 % de cuivre métal
SOUFRE AU VERDET MALY 48 % de soufre libre et 2,5 % de cuivre métal

Pour vos traitements généraux ou particuliers demandez les notices spéciales à la
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS SILVESTRE, 26, rue de la République, MARSEILLE

TRAITEMENT MIXTE
EN SOUFRAGE A SEC
contre
OÏDIUM et VERS DE LA GRAPPE

Gesasoufre
4 POUR CENT DE DDT 44 POUR CENT DE SOUFRE LIBRE
Distributeurs: LE FLY-TOX et SI-GOBAIN

POUR LES ARBRES FRUTIERS
contre Anthonomes, Chenilles défeuillantes, Carpocapse
POUR
LES OLÉAGINEUX
contre
Méligèthes, Tenthrèdes
Employez le **SOMAX**
INOFFENSIF POUR LES ABEILLES
Ecrivez à la S.M.C. de SAINT-DENIS
69, rue de Miromesnil, PARIS (8e)

LAIT DE CUIVRE CONCENTRÉ
COLLOÏDAL 33 pour cent DE CUIVRE
Pour tous vos **sulfatages**, *seul ou mélangé avec soufre ou insecticides*
Le plus **puissant anticryptogamique homologué** *par le Minist. de l'Agr.*
VIGNE - ARBRES FRUITIERS
TRAITEMENTS D'HIVER DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ
Concessionnaires demandés
Commandes, renseignements s'adresser à P.-A. LACAZE, agent régional, 7, rue Tolosane, TOULOUSE
C'est un Produit : Société SELOXYDE, TARBES
Etablissements KULMANN, PARIS

Insecticides Agricoles

AGIR

AGIRAL

POUDRE 5 %

ÉMULSIONS D.D.T. ACTIVÉ

8 % ET 20 %

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF C. G. E.
5, rue de Rome - PARIS 8e
MM. GARRIGUE et CHALOU
BÉZIERS

CONTRE LE DORYPHORE :
DEDELO, DEDEPOUDRE
ARSADOR, ARSALUMINE
CONTRE LE MILDIOU :
VIRICUIVRE, FONGICUIVRE
CUPROL 8

CATALOGUE GÉNÉRAL DES SPÉCIALITÉS PÉCHINEY-PROGIL
A LA Ste Cie DES POTASSES D'ALSACE
7, r. Logelbach, Paris (17e)
1 *bis*, r. Verdun, Montpellier

ETABLISSEMENTS REGRAFFE

Fondation 1843

FORGES DU MARTINET

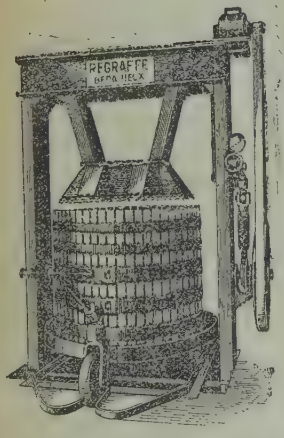

TOUT MATÉRIEL DE VINIFICATION

INSTALLATIONS COMPLÈTES

DE CAVES COOPÉRATIVES ET PRIVÉES

Une seule devise :

" Le Matériel d'Élite pour l'Élite de la Viticulture "

UN TOMBEREAU A VENDANGE

QUI SERT TOUTE L'ANNÉE

LA BENNE AMOVIBLE EST INTERCHANGEABLE SUR LE CHASSIS STANDARD, AVEC DIVERS EQUIPEMENTS AGRICOLES - TRACTION ANIMALE OU MÉCANIQUE.

5 MODÈLES

TRANSFORMABLE EN

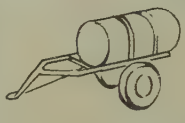

AFFUT PORTE-TONNEAU

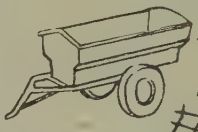

TOMBEREAU AGRICOLE

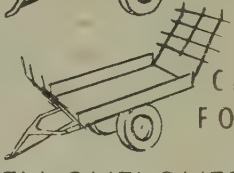

CHARRETTE FOURRAGÉRE

EN QUELQUES MINUTES ET SANS EFFORT

DEMANDEZ DOCUMENTATION "D·5" A

C.CHARLET

OULLINS (RHONE) TÉL : LYON 130-51

MM. PLAZOL & JAMME, 11, rue Maguelone, MONTPELLIER.
TOUPY SONNIER, 16, avenue Maréchal-Joffre, BÉZIERS.
ARNAUD, 36, boulevard Jean-Jaurès, CARCASSONNE.
CHARDOUNAUD, 10, boulevard des Arènes, NIMES.
MOULIAS, rue Verrerie, ARLES-SUR-RHONE.

SERHYDRO

APPAREIL DE SERRAGE HYDRAULIQUE A LONGUE COURSE

S'ADAPTE SUR VIS DE PRESSOIR MÊME COURBÉE

A BRAS OU AU MOTEUR

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

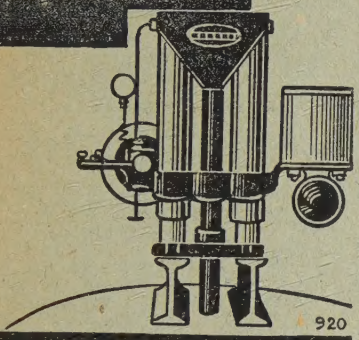

920

Ets SIMON FRÈRES
CHERBOURG

FIXEZ
LE FRUIT
A L'ARBRE

en utilisant

FRUITONE

HORMONE VÉGÉTALE synthétique
(Procédés Américains)

Empêche la chute prématurée des fruits

Fabriquée en France par la

Cie Fse de Produits Industriels
85, Rue R. Teissère - Marseille

Agent : **Société de Produits Chimiques de Bram**
36, rue Coste-Reboulh
Carcassonne

LE CHANTEJOT

SEMOIRS - DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS

BREVETÉS

Le CHANTEJOT pour épandage { A LA VOLÉE, EN BANDES — EN LIGNE

Modèles à voie étroite pour **VITICULTURE**

Le CHANTECOQ à doubles peignes pour Agriculture

Ets SIRAGA, Constructeurs - CHATEAUROUX (Indre)

AGENCE GÉNÉRALE

ALGER VALENTIN ORAN

POUR AFRIQUE DU NORD

La Publicité constitue une documentation intéressante

Ne manquez pas de la lire !

"SUPER
PROCALL"

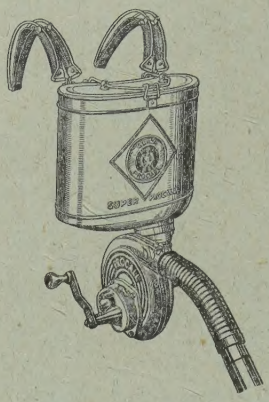

POUDREUSE-SOUFREUSE
à action continue
CONCESSIONNAIRES RÉGIONAUX
& S.A.E, 177, rue de Courcelles, PARIS (17e)

SOUFRE TRITURÉ VENTILÉ
PROVENANT
DU MINERAI NATUREL DE NARBONNE

MINERAI DE SOUFRE DE NARBONNE
NATUREL CONCENTRÉ
DOSAGE 48 POUR CENT DE SOUFRE LIBRE
FINESSE 95 POUR CENT AU TAMIS 200

ASSURENT LA PROTECTION
TOTALE DE LA VIGNE
contre l'Oïdium

PRODUITS FRANÇAIS DE LA
SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE
DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue Georges V. — PARIS
BOITE POSTALE 29. — NARBONNE (AUDE)

Pépinières Joseph GOYARD
MAISON FONDÉE EN 1900

Etablissements avec Directions autonomes à :

EPERNAY (Marne). Téléph. 3-11.
ESSEY-LES-NANCY (M.-et-Mlle). Téléph. 49-98.
MAISON-CARREE (Alger). Téléph. 752-44.
AIN-TEMOUCHENT (Oran). Téléph. 0-36.
EL-KSEUR (Constantine). Téléph. 0-17.
TUNIS, 10, rue Jean-le-Vacher. Téléph. 21-18.
BOUFEKRANE-MEKNES (Maroc). Téléph. 0-07.

— Toutes variétés de vignes, greffées et non greffées, garanties —

Champs d'expériences et PRODUCTEURS DIRECTS des meilleurs numéros anciens et nouveaux

IMPORTANTES PEPINIÈRES, 200 Hectares de vignobles et Pieds-mères

battez vous même vos récoltes...

avec les célèbres batteuses individuelles

42 - 342 - 642

PUISSANCE NÉCESSAIRE 1 CV. 5

des milliers de références

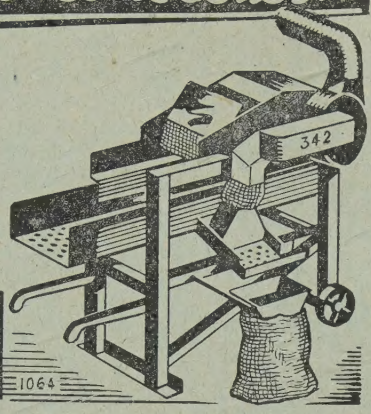

Ets SIMON FRÈRES
784 CHERBOURG

PULVERISEUR VIGNERON A DISQUES

Merveilleux instrument à traction mécanique pour les façons d'entretien des vignes
Destruction radicale de toute végétation adventive — Emiettement parfait de la terre
Dispositif breveté permettant le CHAUSSAGE ou le DÉCHAUSSAGE

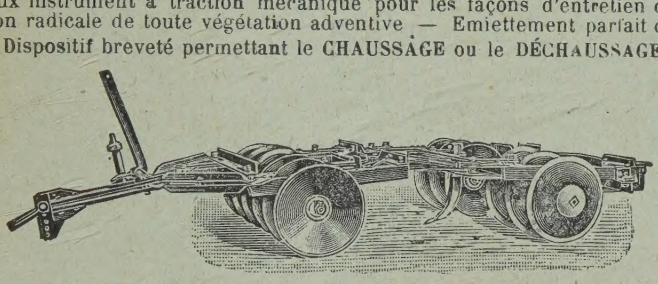

SOCIÉTÉ DES CHARRUES FONDEUR

43, Avenue de Lombez. — **TOULOUSE** — TEL. 385.99

Tous instruments aratoires a traction animale et mécanique :
Brabants, Bascules, Sous-soleuses, Extirpateurs, Pelles mécaniques

Elevez vos poussins sans perte

Pour éviter la **Pullorose** ou **Diarrhée blanche**, ajouter, dès les premiers jours, le **Galli Vaccin** en comprimés à la nourriture.
Pour éviter la **Coccidiose**, ajouter **Avicunyl**, à l'eau de boisson, à partir du 15e jour.
Veillez à l'équilibre de la nourriture et à la chaleur de l'éleveuse
Pour le traitement préventif et curatif des maladies des volailles et lapins, veuillez nous consulter
— RENSEIGNEMENTS ET NOTICES GRATUITS —

Laboratoires Avicoles du Dr G. LISSOT,
VÉTÉRINAIRE, PACY-SUR-EURE (EURE) - TÉL. 24
Dépôt à MONTPELLIER, Pharmacie DIEUZÈDE, 4 r. Maguelone

UN FIL *seul* SUFFIT

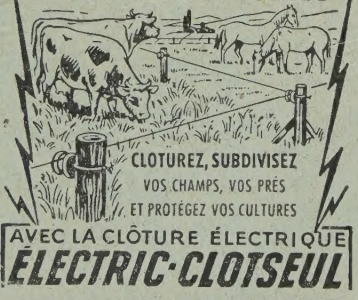

AVEC LA CLÔTURE ÉLECTRIQUE
ÉLECTRIC-CLOTSEUL

Etablissements Le Nourrisseul
80, Bd de Sébastopol, PARIS (IVe).
Demander la notice gratuite

Depuis plus d'un siècle au service de l'Agriculture

LES USINES
SCHLŒSING

175, Rue Paradis --- MARSEILLE

VOUS CONSEILLENT

Contre le Mildiou : LA BOUILLIE SCHLŒSING
LA CUPROSTÉATITE
LE SOUFRE MAJOR

Contre l'Oïdium : LE SOUPOR

Contre l'Eudémis et Cochylis : LE PARASITOX

Contre pucerons, chenilles, etc. : L'OLENIC, le SOUPRENIC

ET POUR TOUTES CULTURES LEURS
SUPERPHOSPHATES & ENGRAIS

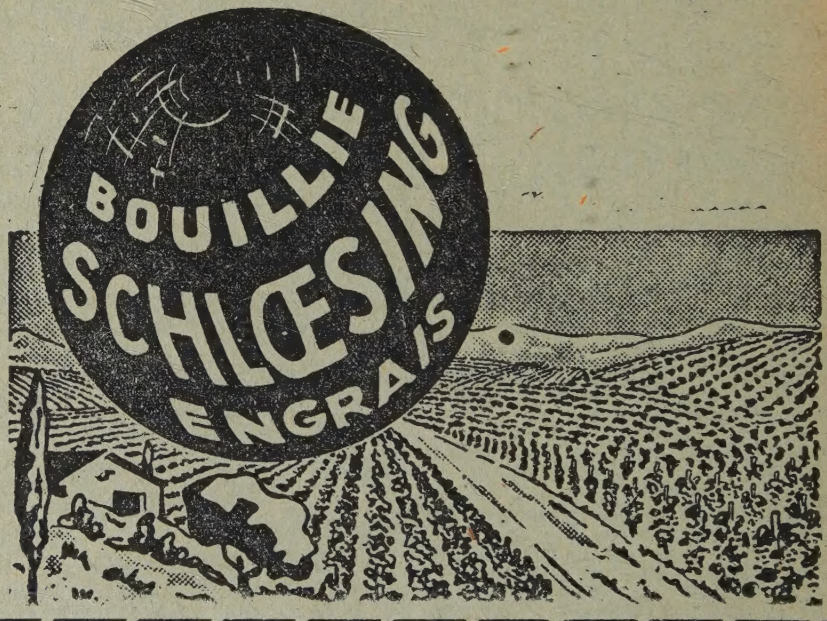

Directeur de la publication : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole